Tribunaux de Commerce - Elections 2013

Les listes UPE 13

TRIBUNAL D'AIX EN PROVENCE

Les juges renouvelables	Les candidats entrants
ANDRIEUX Jean-René	**MOULLARD** Dominique
BENATTAR Catherine	**PAGLIA** Bruno
BIGLIA Christian	**TOUFIC** Pierre
COMBE Pierre-Henri	
CRUVEILLER Philippe	
DOBRANOWSKI Daniel	
KERKHOVE Marie- Martine	
LEROUX Krista	
MASQUIN François	
POLITANO Jean-Jacques	
PRINCE Alain	

TRIBUNAL DE MARSEILLE

Les juges renouvelables	Les candidats entrants
ADAM Olivier	**ALICOT** Philippe
ATTAS Jacques	**AMOYEL** Charles
BERGMAN Alain-Eric	**CAMUS** Christelle
BEYRAND Gérald	**FAURE** Gérald
BORGHESI Raymond	**FEYDEL** Jeanne
CERAULO Alain	**LAGIER** Bernard
CHARRIOL Franck	**MARTIN DONDOZ** Jean
CHEVILLOTTE Tanguy	**PAPPALARDO** Patrick
DEWAVRIN Odile	**SILVE** Jacques
GREFFET Fabrice	**TOLMOS RIPOLL** Valérie
LENNE Jean-René	
PAYAN Patrick	
SADOWSKY André	
SASSI Alphonse	
TADDEI Guy	
VAN EECKE Jean-Pierre	

TRIBUNAL DE SALON DE PROVENCE

Les juges renouvelables	Les candidats entrants
CHEYLAN Claude	**MARTINEZ** Bruno
GIRARD Philippe	**PAUL** Laure
GUIGNY Daniel	**SAVI** Danielle
KOVARIK Christian	
LAURENS Eric	
VANCRAYELYNGHE Michel	
VIGUIER Daniel	

TRIBUNAL DE TARASCON

Les juges renouvelables	Les candidats entrants
LACROIX Michèle	**BEDOUET** Patrick
BARACHINI Gérard	**HENRI** Philippe
	VILHET Gaston

Rappel du Processus de sélection

Tout adhérent de l'UPE13 peut se porter «candidat à la candidature» de cette élection en renvoyant une fiche de candidature.

La formation des candidats
Tout candidat à la fonction de juge au Tribunal de Commerce doit suivre une formation initiale à la fonction de juge. Cette formation a été dispensée sur 2 journées à l'UPE13 et au Tribunal de Commerce de Marseille. L'assiduité à cette formation constitue un critère obligatoire à la sélection de nos mandataires mais ne constitue en rien évidemment une garantie de sélection. Néanmoins, les candidats ayant déjà suivi cette formation en ont été dispensés pour cette année.

L'engagement des candidats
L'UPE13, en concertation avec les Présidents des Tribunaux de Commerce, a mis en place une charte d'engagement à l'attention des candidats aux élections des Tribunaux de Commerce. La signature de cette charte fait partie des critères de sélection des candidats UPE13 qui s'engagent sur les points suivants : Indépendance/discrétion, Impartialité, Discipline, Comportement dans l'exercice de la fonction juridictionnelle, Compétence/formation, Durée du mandat, conditions légales et syndicales de candidature, Informations/Transparence.

La sélection des candidats
Aux critères légaux, l'UPE13 a rajouté des critères syndicaux parmi lesquels figurent l'adhésion à l'UPE13, la disponibilité, la compétence, la formation, ... Le respect de ces critères est pris en compte lors de l'entretien de sélection que passe le candidat en présence d'un Vice-Président de l'UPE 13, et du Président du Tribunal de commerce concerné. Un **Comité de Sélection** présidé par le Vice-Président en charge des mandats et composé des Présidents des Tribunaux de Commerce et des Territoires et d'un représentant des fédérations professionnelles, s'est réuni le 6 juillet pour émettre des propositions de listes de candidats, et ce sur la base des critères susmentionnés. Cette liste a par la suite été soumise au **Conseil Exécutif** du 15 juillet 2013 qui a décidé des listes à soumettre au vote de l'Assemblée Permanente. Conformément aux statuts et à la décision du Conseil Exécutif, **l'Assemblée Permanente** s'est ensuite exprimée par correspondance sur ces listes.